

19/3/68

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY  
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

SAINT-PALAIS  
(B.-P.)

TÉL. 83

Cher Monsieur le Colonel,

Comme suite à notre dernière entente au  
maré Basque, je me permets de  
vous communiquer la référence d'Herstry  
concernant les gentilshommes bas-navarrais  
qui suivent Thibaut II de Navarre et  
se sont à la Brigade de Tunis :

P. Moret - Annales de Navarre  
Livre 22 - chapitre 7

Je relève les noms suivants, parmi  
les familles nobles : le duc de Lantabat  
Bertrand de Ribart  
Pierre d'Armau de Lantabat  
le duc de Lantabat  
Jean de Lantabat de Lantabat  
le duc de Lantabat  
le duc de Lantabat

Arnaud Guilhem de Gramont entré en 1279 à  
Villeneuve, au retour de Turb Smith est-il écrit,  
figure-t-il sur cette liste ?

Havitz d'après en Lombard un  
de Lehet avec ses parents et ceux  
de sa maison, à Sarl.

et Bernard seigneur de Sarl

En suite, Ber Jenequez d'Andurain

C'est à peu près ce que j'ai pu  
relèver.

Sans trop vos déranger, vous  
est il possible de vérifier la référence  
et la liste de gentilshommes ayant  
participé à la croisade de Tunis.

Encore merci de tout cœur,  
et très respectueusement.

J. G. G. G.

P.S. — Dans la liste des églises textées pour  
cette croisade, je trouve : Sainte Marie de Buzunza  
en Ostobant / le cartulaire de Verdoufaule de  
Sainte Marie de Buzunza en 1119, domini omnes  
Othone dans les annales de Caris — Il semble  
qu'il faille chercher Buzunza ou Buzunza, non pas  
en Côte (mais en Ostobant) — Il ne vis pas  
la maison noble et chapelle St Marie à Sarcelles —  
— Un autre témoignage dans cette même textation pour la croisade :  
Magore en Mirec — Quel ?

17/7/79

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY  
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ  
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83

Cher Monsieur l'abbé,

Suite à votre appel en faveur  
de la Campagne Osepe, et à votre campagne  
"Bai eustkarari", je vous adresse ma  
modeste participation, au moment de  
prendre une retraite de médium : j'espère  
si elle-ci me permettra toujours le  
même soutien - - -

J'ai été un étudiant sur les missions  
diplomatiques et des donateurs, en Basque - Navarre  
principalement, et je me demande quel  
rapportement l'on peut faire entre les donateurs,  
donador ou donador et les repreneurs,  
deunador, deunador ou deunador  
ou - Et tous la même racine latine  
C'est

Enc. mes en semble ?

Je vous remercie de votre contribution  
au chapitre des droits, grand à ce point  
précis, et à d'autres éventuellement à  
votre connaissance.

Restez cordiale et très respectueusement

N. M. M. M.

Sr Palis 24/2/82

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY  
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ  
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83

Cher Monsieur le chanoine,

Un chapitre, en traduction actuellement  
peut être publié en espagnol et édité par l'Insti-  
tutim "Amigo de Vieira", courant de cette année,  
à l'occasion de l'année jubilaire de Sr Jacques,  
pourrait convenir à votre demande, au moins  
partiellement. Il fait partie d'un travail d'en-  
semble sur les maisons hospitalières en Navarre  
de ce pays, et s'intitule : "Les bénéficiaires  
d'Osabarret - Fondation d'une pitié de Dieu en  
faveur des pauvres, orphelins, et autres bénéficiaires d'Osabarret",  
d'après les archives de la maison hospitalière d'Osabarret,  
détenues, communiquées par les archives de comté de  
Castellbagnac, ancien conseiller général du canton  
de Sr Palais.

J'y ai trouvé quantité de renseignements  
sur les obits des paroisses d'Osabarret, les obits  
généralistes (avez-vous une définition des obits généralistes?)

Les bénéficiaires d'Estabart au temps qui nous intéresse, sans mention expresse de l'abbé de la cure d'Harell :

Le compte d'Estabart, cure de Bonnus, syndic des bénéficiaires d'Estabart, entre 1726 et 1751, parle de 1 livel 12 sous 3/4 de deniers attribués par messe ou obit et chapel par le curé ou bénéficiaires pour un total de 136 obits, au lieu des 182 initialement existants :

Hosta	8 obits	7 impies pour maisons(?),	1 pour obits
Harell	2	1	—
La Juste	11	3	1
Bonnus	13	4	2
Harell	9	2	—
Atzer et Obits	15	4	4
Arros	7	1	—
Juvel	28	3	2
Estabart & Dome	14	2	—
Laravean	14	3	2
Hambetz & Harems	3	3	2

Distinction était faite avec les obits dits généraux, de beaucoup plus importants. Une assemblée générale du corps des bénéficiaires nomme deux commissaires le 9 septembre 1766, en vue de dresser le roll des obits généraux du pays d'Estabart :  
mare d'Abense, officier, est-il dit, la  
 sans doute cure de Juvel, la personne la plus importante,

2)

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY  
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ  
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83 et Arole de Mendisac,

appartenant d'Arbouet, curé d'Arros et de son  
annexe Ste Eugène de Juxual (la plupart des  
archives sont relatives à ce dernier et à la  
paroisse d'Arros) - Pour chaque paroisse sont  
indiqués le nom des détenteurs, l'acte de fondation,  
les capitales et les rentes dues (je n'ai pas reproduit  
ce roll), mais un denier de 1768 qui  
indique le revenu global des vobis généralement par  
paroisse :

Horta	154 l.	18 s.	10 d.
Harrel	74	11	7
St Just	98	4	7
Burnus	188	9	6
Harwell	67	16	4
Arros	209	16	6
Artois (annexe d'Arros)	234	12	0
Loraveau	128	5	0
Esteban Bonel	232	16	6
Juxual	241	3	6
Arhanous (annexe de Harrel)	115	15	0
<hr/>			
	1746 l.	50 s.	8 d.

Un autre document indique que  
marc d'Abonel, officiel, reçut le 30 janvier  
1767 de l'évêque de Dax, Ludovic Maria  
de Suarez d'Aulan, un titre de collation  
de la préfecture de Ramondia, fondée dans  
l'église de Pierre de Juxul, dont la nomination  
la présentation appartenait à noble marc  
d'Esquerre Larramendy, patron laïc de  
la maison Larramendy de Juxul.

Le titre de collation, original, avec sceau  
de l'évêque de Dax, confère la préfecture après  
décès de Pierre Buritchet, à marc d'Abonel,  
prêtre chanoine de Nofant au diocèse d'Auch,  
est-il dit.

— Le second commissaire, René de Mendisco,  
ami d'Abon, est chargé de jurés, avec le  
le maître de la maison Bidezachar de Juxul, à titre  
de syndic des bénéficiaires. à titre personnel, il  
engage un juré, au titre des archives de Barchet  
d'Amendoux, avec deux de ses prédécesseurs à la  
curie d'Abon, au nombre leurs rentes : André Bernard  
de Lucarne en 1742, au titre de donnes de la  
galle de Ste Enguèl et la maison Eberacher.

Par le fait le famille de Pierre de Hanchel, en  
1738, avec son ami d'Abon, et son lieutenant Bernard de  
Hanchel, Rotariant de Manditte en Surl.



3)

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ  
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83

Prêt de Mendibet obtenu en  
1739 la somme de mille, et les marguilliers  
de l'église d'Arns et de St Engel la somme  
des biens de l'église jusqu'à paiement des  
dites réclamés, par jugement du parlement de  
Pau en 1747.

Prêt de Mendibet, toujours lui, introduit  
une contestation contre Bonifas et Marie d'Espey,  
fils et veuve d'Arns, à qui il réclamait ce droit  
de charnage, pommé et curiel, appelé vulgairement  
Barruquidaria " Avez-vous des enseignements

sur cette taxe ? Ils furent condamnés à payer  
au paiement de ce droit d'usage en 1761, à Pau, à  
partir de l'année 1749, date de cessation du  
paiement au décès de leur mère.

Une autre pièce intitulée par P. de Mendibet  
intéresse la famille d'Espey de Lons,  
propriétaire de ce manoir noble et abbatial  
de Mendibet d'Arns, au sujet de dîmes  
et de la portion congrue, en 1755, et même  
en 1774 -

Une seconde source documentaire,

dans les registres paroisiaux d'Amos (maréchal  
de Larocquean), reproduisant la sentence de  
l'officiel de M<sup>re</sup>-Estabroek, Philippe  
(au lieu de maré ?) d'Abensal, rendue  
le 18 octobre 1756, et en exécution d'une  
sentence de l'officiel du district de la  
Nouvelle-Angoulême, signée de Philippe  
d'Abensal, officier, et plus bas par Étienne  
Perry, faisant la fonction de greffier, et signée  
le 19 par d'Ériart, sous-secrétaire à la Police  
générale, à la requête des époux, ordonnés  
au curé de Larocquean, ou plutôt le maréchal depuis  
6 mois, de lui délivrer le certificat des biens,  
et au curé d'Amos, ou plutôt le futur curé  
depuis 6 mois, d'assumer la fondation mystique,  
imposée par Bene de Mendisat, curé d'Amos.

Il vous résume un peu le  
chapitre, l'environnement en partie d'origine  
et retranché, à défaut de texte complet  
qui ne vous apporterait rien d'essentiel.

J'aimerais savoir ce que vous  
pensez des obits des généraux, par rapport  
aux autres obits (il doit s'agir de tous les  
défunts de la paroisse ?), et du droit  
d'usage, Barrucisaria ?  
Bonne nuit, avec une ~~bonne~~ <sup>bonne</sup> nuit.